

INFOS

Caille des blés

Décembre 2025

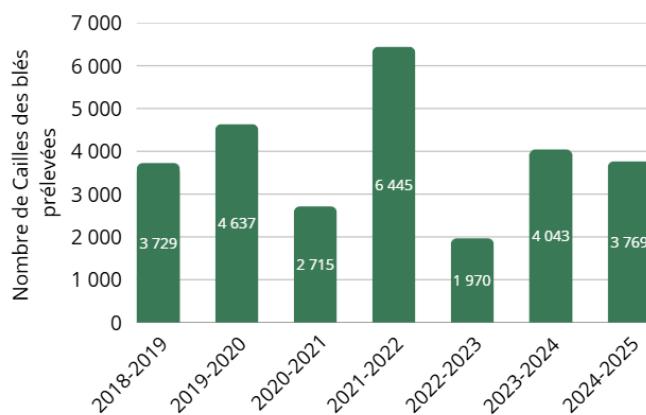
CONTEXTE

Depuis 2021, au sein d'une commission européenne, un groupe d'experts intitulé Task Force for Recovery of Birds (TRFB) examine la « durabilité » de la chasse des oiseaux migrateurs d'un point de vue scientifique. Les chasseurs y sont représentés par la FACE tandis que la France est représentée par un membre du ministère de la Transition écologique. En novembre 2024, les recommandations du groupe d'experts NADEG (Nature Directives Expert Group), ont souligné la nécessité de suspendre ou de limiter la chasse de certaines espèces d'oiseaux jugées en mauvais état de conservation au sein de l'Union européenne.

Dans un souci de préservation de la Caille des blés, un encadrement réglementaire a été mis en place en France pour la saison 2025-2026 : le plafond de prélèvement autorisé a été fixé à 15 individus par jour et par chasseur. Pour assurer la traçabilité et permettre un suivi des effectifs prélevés, tout chasseur ayant prélevé doit enregistrer sa capture soit sur l'application mobile ChassAdapt, soit, à défaut, via le Carnet papier. L'instauration de ces mesures s'inscrit dans une démarche de gestion adaptative. L'objectif est de disposer de données fiables sur le nombre de prélèvements et d'évaluer l'impact de la chasse sur les populations.

Il est impératif que tous les chasseurs ayant utilisé le Carnet de Prélèvements Gers (CPG) le renvoient à la FDC 32 avant la fin avril, afin que les données puissent être consolidées et contribuent à défendre la chasse de cette espèce.

DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS PAR LA CHASSE



La déclaration des prélèvements constitue un outil essentiel pour la conservation et la gestion adaptative des espèces. Cependant, les données concernant les prélèvements de Cailles des blés sont **sous-estimées** (graphique 1), car tous les carnets papier n'ont pas été retournés à la FDC 32. Les données disponibles reflètent uniquement les captures enregistrées et transmises.

Graphique 1 : Prélèvements déclarés de Cailles des blés pour le Gers (retours des CPG).



L'APPLICATION MOBILE CHASSADAPT

Aujourd'hui, il est aussi possible de déclarer rapidement ses prélèvements grâce à l'application ChassAdapt. Cette application facilite la collecte et l'analyse des données de prélèvements de l'ensemble des espèces chassables, contribuant ainsi au suivi et à la gestion durable des populations.

Je télécharge et les déclare sur ChassAdapt

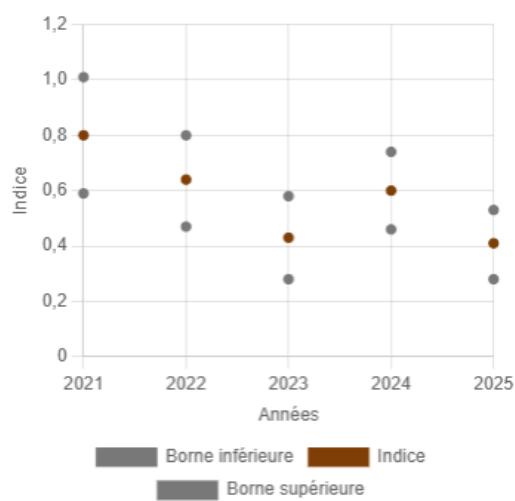


DÉNOMBREMENT DES MÂLES CHANTEURS

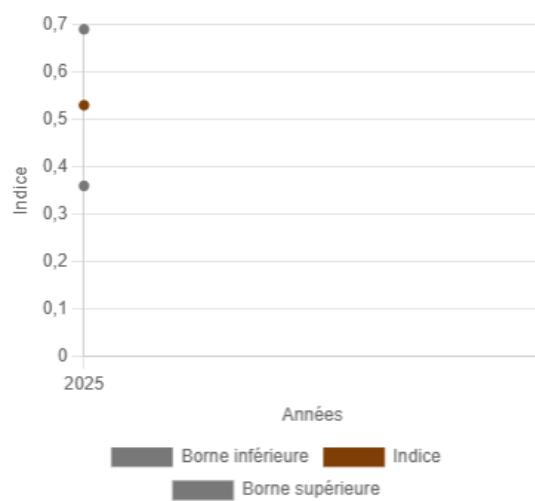
Le dénombrement des mâles chanteurs permet de calculer un indice d'abondance sur une station d'écoute par le cumul du nombre total de mâles chanteurs différents contactés sur la durée totale de l'écoute matinale et de comparer cet indice d'une année sur l'autre.

La première station de dénombrement des mâles chanteurs a été mise en place en 2021 sur la commune du Mas-d'Auvignon. Au printemps 2025, une seconde station a été mis en place à Labéjan. Chaque station comprend 10 points d'écoute. Les suivis sont réalisés une fois par semaine, d'avril à juin, uniquement par temps favorable.

En 2025, sur la station du Mas d'Auvignon, l'ensemble des points d'écoute a été recensé une fois par semaine du 31/03/2025 au 24/06/2025, soit un total de 13 sorties. L'indice d'abondance est de 0,41 en baisse par rapport à la saison précédente. Il s'agit du plus faible niveau d'abondance de mâles chanteurs mesuré depuis cinq ans. Sur la station de Labéjan, le suivi a débuté le 17/04/2025 jusqu'au 24/06/2025, soit un total de 11 sorties. L'indice d'abondance sur cette station est de 0,53.

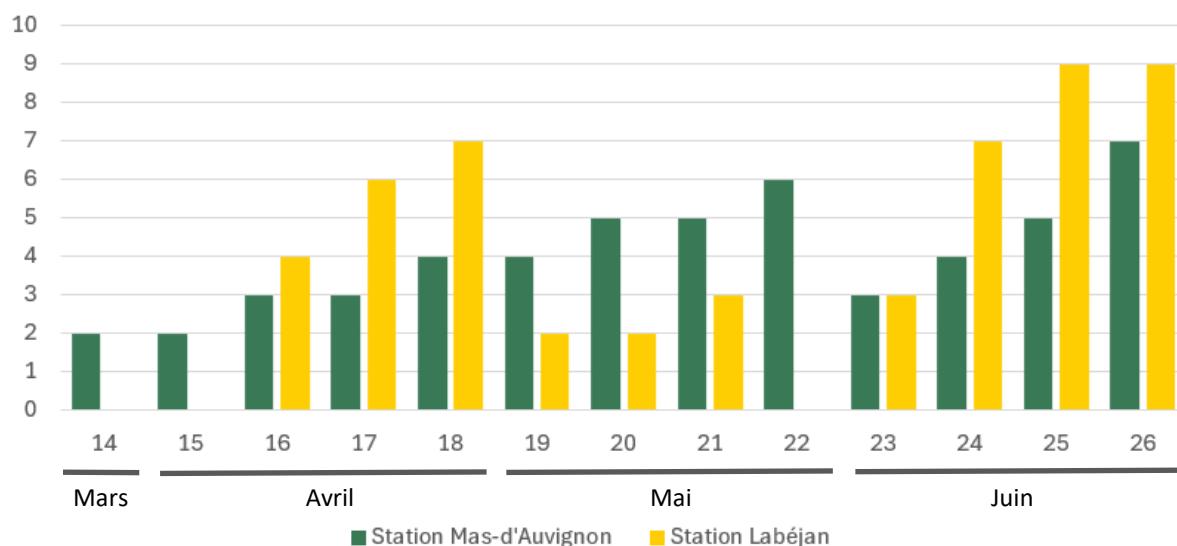


Graphique 2 : Evolution de l'indice d'abondance de la Caille des blés (mâles chanteurs) sur la station du Mas-d'Auvignon



Graphique 3 : Evolution de l'indice d'abondance de la Caille des blés (mâles chanteurs) sur la station de Labéjan

On constate que l'arrivée des cailles varie d'une station à l'autre, bien que la distance entre les deux ne soit que de 40 km à vol d'oiseau. Sur la station du Mas-d'Auvignon, les arrivées massives ont été observées la dernière semaine du mois de mai (22) et la quatrième semaine de juin (26). Sur la station de Labéjan les arrivées ont commencé plus tôt, fin avril puis les dernières semaines du mois de juin. Ces variations au sein du département peuvent être influencée par des facteurs environnementaux, climatiques ou liés à l'habitat.



Graphique 4 : Évolution hebdomadaire du nombre de mâles chanteurs pour l'année 2025.

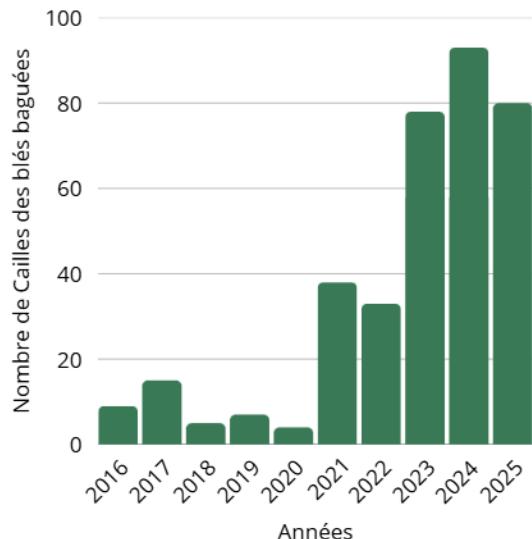
BAGUAGE CAILLE DES BLES

La Fédération Départementale des Chasseurs du Gers participe au programme national de baguage (*porté par la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Orientales en partenariat avec la Fédération Nationale des Chasseurs et la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie*) depuis 2016. Actuellement, 3 techniciens de la FDC 32 sont formés et agréés par le Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO) du Muséum pour baguer les oiseaux à l'aide de filets horizontaux.

Ce programme a pour objectif de mieux comprendre la survie et la dispersion des cailles en migration, en analysant leurs patrons de migration (origine et destination) et leurs déplacements sur le territoire français. Il permet également d'estimer à partir des données de reprise le taux de survie réel et de documenter la phénologie de la migration.

Depuis 2016, les bagueurs de la fédération ont posés **356 bagues**. L'activité de baguage a fortement augmenté grâce notamment au soutien des programmes financés par le fonds Ecocontribution.

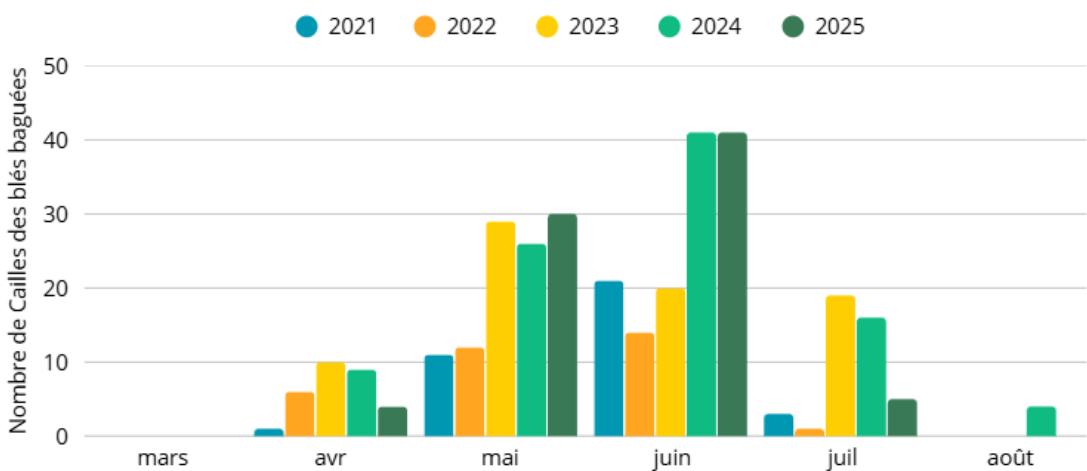
Cette année, les bagueurs de la FDC 32 ont mené leur programme de baguage du 10 avril au 8 juillet, réalisant 77 sessions de captures (*Tableau 1*) au cours desquelles 80 cailles ont été baguées (*Graphique 5*). Les mois où le plus grand nombre d'oiseaux a été bagués sont mai et juin (*Graphique 6*).



Graphique 5 : Nombre de cailles des blés baguées par an par la FDC 32

Nombre de sessions en 2025	
avr-25	10
mai-25	30
juin-25	30
juil-25	7
août-25	0
Total	77

Tableau 1 : Nombre de sessions de baguage FDC 32 en 2025



Graphique 6 : Nombre de cailles des blés baguées par mois par la FDC 32 de 2021 à 2025

REPRISES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER (Source : Programme personnel de baguage n°852 Cailles des blés)

Le taux de reprises demeure, inférieur à 4 %. Parmi les reprises réalisées en France, 13 % des oiseaux ont été repris sur leur site de baguage, 50 % à moins de 10 km et 18,5 % à une distance comprise entre 114 et 877 km. La quasi-totalité de ces reprises résulte des prélèvements effectués par la chasse.

Des reprises à l'étranger ! Une caille des blés baguée à Saint-Jean-le-Comtal le 26 août 2023 a été prélevée au nord du Maroc, à proximité du détroit de Gibraltar, le 16 février 2024. Une autre Caille des blés baguée le 2 août 2020 à Cuq dans le Lot-et-Garonne, a été reprise le 5 mars 2024 à Kaffrine, au Sénégal, soit 3 ans, 6 mois et 16 jours plus tard.



OISEAU BAGUÉ QUOI FAIRE ?

Si vous prélevez un oiseau bagué (caille des blés ou autres espèces), contactez la FDC et notez vos coordonnées, la date, l'espèce, n° bague, le lieu précis de l'endroit où vous avez récupéré la bague. La FDC transférera ces informations au Muséum pour obtenir le lieu de baguage.

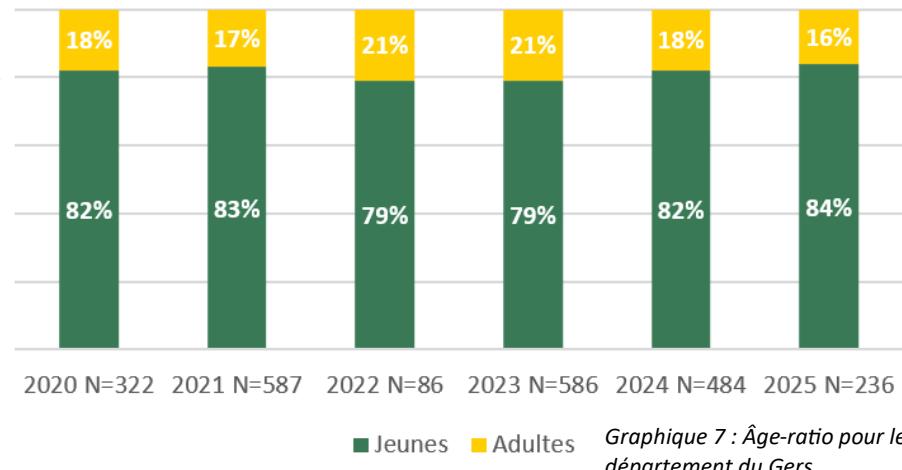
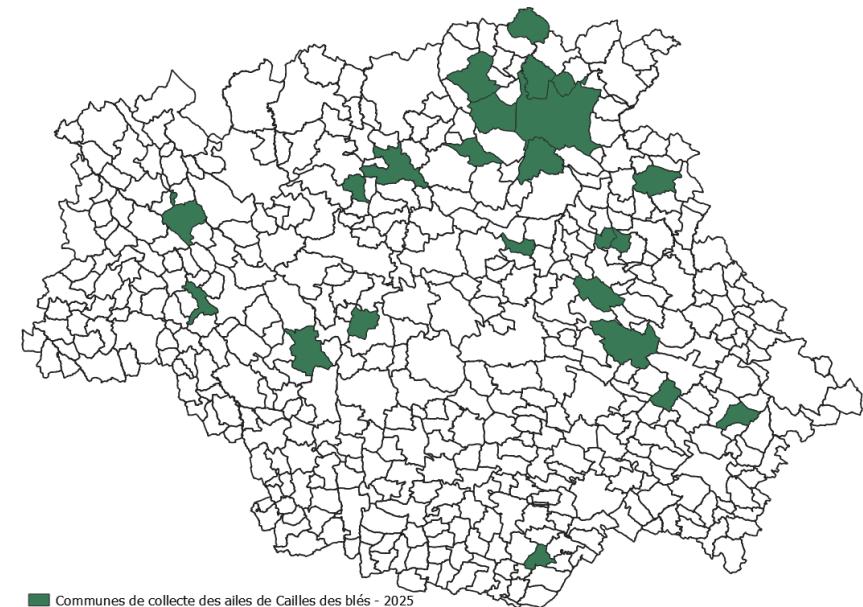
SUIVI DE LA MIGRATION POST-NUPTIALE ET DE L'ÂGE RATIO

Depuis 2023, un réseau départemental de chasseurs bénévoles participe au suivi de la Caille des blés. Composé de 80 chasseurs, ce réseau a pour objectif d'améliorer les connaissances sur l'espèce et de recueillir des données permettant de mieux comprendre la dynamique de ses populations.

Les proportions de jeunes et d'adultes (âge-ratio) ainsi que de mâles et de femelles (sex-ratio), constituent des indicateurs clés du renouvellement des populations. Ces données, obtenues grâce à la collecte d'ailes par les chasseurs, sont indispensable pour orienter la gestion de l'espèce.

En 2025, 26 chasseurs ont contribué à la collecte d'ailes, pour un total de 242 ailes prélevées dans 23 communes, soit une moyenne d'environ 9 ailes par chasseur. Sur cet échantillon, 236 ont pu être analysées, tandis que 6 étaient trop abîmées pour permettre une exploitation fiable.

Le taux de juvéniles est cette année de 84 % et le taux d'adultes de 16 %. Sur les six années de suivis, on constate que la proportion de jeunes reste largement supérieure à celle des adultes. Ces taux stables traduisent une excellente reproduction des oiseaux chassés. Concernant le sexe-ratio, 228 ailes ont pu être sexées, avec 57 % de femelles et 43 % de mâles.



Nous remercions vivement tous les chasseurs pour leur contribution essentielle à la gestion durable de cette espèce et à la défense de la chasse.